



Retard sur le delais de livraison d'un site web

Par **blackat**, le **22/10/2008** à **22:08**

Voila,

je suis un peu perdu je viens de creer une societe afin d'exploiter un site web, mais voila la web agency a plus de 5 mois de retard sur le delais de livraison..

cette entreprise m'etant presenté par un amis ayant travailler avec eux, j'ai foncé en toute confiance surtout que l'offre etait super allechante '(

Mais voila pas de cahier des charges, pas de contrat, pas de protocole rien, juste 2 feuilles de brouillons editer sur photoshop lors de notre reunion preliminaire.

Le projet etait simple 2 semaines de devloppement graphique plus 5 semaines de productions technique et 2 ressetage (dernier ajustement et mise en place du paiement securisée) 1 semaine puis mise en ligne.

Mais voila au lieu de 2 mois je me retrouve a 6 mois et plus, puisque je ne suis toujours pas livré.

Je n'ai qu'une facture d'acompte de provision pour le projet et une deuxieme facture d'acompte pour le lancement en production du site.

Il me reste donc 1 dernier versement a payer a la livraison.

Mais voila ou tout se gatte malgres le handicap majeur que subit ma societe depuis sa creation, il refuse tout compromis sur le prix initial et ne veux pas entendre parler de penaliter de retard. Refusant meme de me livrer le site tant qu'il ne sera pas soldé comme prévu a l'initiale.

Que puis je faire ? payer et me taire ?

Ou y'a t'il une jurisprudence qui donne raison au client quand un professionnel ne fournis aucun document autre que la facture..

merci de votre aide :)